

Des émotions aux troubles anxieux chez l'enfant et l'adolescent

Lundi 20 mai 2019 - Espace Reuilly Paris 12



JOURNÉE D'ÉTUDES **lundi 20 mai 2019** Espace Reuilly 75012 PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION à TITRE INDIVIDUEL

(téléchargeable et imprimable)

Ce tarif d'inscription individuelle ne permet pas de prise en charge par un organisme au titre de la formation continue ou de remboursement par un employeur. Le cas échéant, opter pour l'inscription à titre professionnel.

Mme M. NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. fixe : Mobile :

E-mail (en majuscules) **indispensable** pour confirmation inscription et informations :
.....

Profession : Activité : salariée libérale mixte

Champ d'exercice : Santé - Sanitaire Education Médico-Social Association

Recherche-Enseignement sup. Formation

Autres (merci de préciser)

DROITS D'INSCRIPTION

A - NORMAL : 60 € **B - ETUDIANT (moins de 26 ans) 30 € (Joindre copie carte d'étudiant)**

REGLEMENT : Chèque **personnel** à l'ordre de APPEA (les chèques d'établissements ou d'organismes impliquent une inscription à titre professionnel – voir fiche Inscription à titre professionnel).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par courriel.

Date et signature

Bulletin complété, daté et signé à retourner à : **APPEA Journée d'études 19 rue Damesme 75013 PARIS**
Tél : 07 81 36 90 13 - e-mail : contact@appea.org

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Modalités d'inscription

Les inscriptions à titre individuel se font à partir du bulletin à télécharger ou en ligne sur le site www.appea.org

Les inscriptions à titre professionnel avec prise en charge au titre de la formation continue ou remboursées par l'employeur font l'objet d'une demande par l'organisme concerné (formulaire en ligne sur le site www.appea.org) accompagnée le cas échéant d'une convention de formation complétée, tamponnée, signée (formulaire en ligne) et doivent être envoyées par courrier (voir bulletin d'inscription professionnelle + convention).

Règlement : les tarifs d'inscription sont précisés sur le programme et les documents d'inscription. Ils sont exonérés de TVA (article 202 du Code général des impôts). Les frais de transport, hôtellerie et restauration ne sont pas pris en charge.

Le règlement peut s'effectuer par chèque (ou exceptionnellement sur place en espèces).

L'inscription est valable pour le 20 mai 2019.

En cas de dédit, un **remboursement** partiel du tarif d'inscription est prévu, quel que soit le motif :

- **avant le 7 mai 2019** : **remboursement moins 20 € frais de dossier**

- **entre le 8 mai 2019 et le jour même** : **remboursement moins 40 € de frais de dossier**

En cas d'annulation de la formation pour cause de force majeure et indépendante de sa volonté, l'APPEA ne pourra pas rembourser les frais d'inscription. Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

APPEA Journée d'études 19, rue Damesme 75013 PARIS

Tél : 07 81 36 90 13

e-mail : contact@appea.org

